

p.B.22.43.Tun. - GT/zb

Berne, le 24 octobre 1978

Note de dossierSécurité de l'Ambassade  
de Tunisie à Berne et de la  
Mission permanente à Genève

L'Ambassadeur de Tunisie demande à venir me voir, le 18 octobre, pour me faire part des craintes qu'il a au sujet de la sécurité de son ambassade, de sa résidence et de la mission permanente à Genève, ainsi que des membres du personnel des représentations tunisiennes en Suisse.

M. Smida me rappelle tout d'abord la démarche qu'il a faite auprès de M. Weitnauer, le 30 janvier dernier (voir annexe), et qui avait le même but. Il constate malheureusement que la situation s'est aggravée depuis lors. Les syndicats des pays arabes lancent des appels à des manifestations contre les ambassades tunisiennes à l'étranger. Des éléments de passage s'infiltrent en Suisse, disposant de fausses identités. Ils viennent voir aussi des personnalités politiques. Un certain Ahmed Fechtoul, à l'Université de Genève, a des contacts avec des groupes d'extrémistes, donne des interviews, en un mot mène une activité politique intense. Un ancien ministre, Ben Salah, vient souvent en Suisse, également sous de faux noms, s'entretenir avec des personnalités politiques (socialistes, notamment le Conseiller national Ziegler). Certains syndicalistes suisses échauffent aussi les esprits. Enfin, se développe toute une activité propice à l'agitation et à des démonstrations contre le régime tunisien. Les extrémistes tunisiens semblent trouver aide et complaisance.

L'Ambassadeur est donc préoccupé, inquiet de ces activités de terrorisme qui menacent le personnel et les

./.



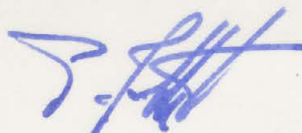
- 2 -

locaux de l'ambassade à Berne et de la mission permanente à Genève. Il souligne le fait que la résidence et la chancellerie à Berne sont difficilement défendables, peu adaptées à des mesures de protection efficaces. En outre, l'ambassade dispose de peu de personnel et les visites y sont nombreuses du fait de la section consulaire. L'Ambassadeur ajoute encore qu'il a aussi des enfants qui se rendent chaque jour à l'école. Il pense en conséquence qu'il conviendrait avant tout de "dissuader"; il lui paraît donc indiqué de placer des gardes devant les entrées pour que la surveillance soit bien visible.

Je réponds à l'Ambassadeur que je prends note de sa demande et que je me mets en rapport, sans tarder, avec la Police fédérale.

Le lendemain, je soumetts l'affaire à M. Peter, qui est bien d'accord de prendre des dispositions pour donner suite à la demande tunisienne.

Le Chef du Protocole:



(Gottret)

1 annexe



000128

Copie

L'Ambassade de la République Tunisienne présente ses compléments au Département Politique Fédéral et agissant sur instructions de son Gouvernement, a l'honneur de porter à sa connaissance que Tunis vient d'être le théâtre, la semaine dernière, d'actes de vandalisme et de violences graves commis par des éléments criminels et dont le lourd bilan se chiffre <sup>en</sup> dizaines de morts et plusieurs centaines de blessés.

Cette situation dramatique a amené les autorités tunisiennes à proclamer l'Etat d'Urgence sur l'ensemble du territoire pour protéger la population et préserver l'ordre public.

Il s'avère malheureusement que cette entreprise criminelle bénéficie de complicités et d'appuis de la part de groupes extrémistes vivant à l'Etranger et dont le dessein est d'entretenir en Tunisie un climat de violence et de subversion.

De ce fait, les représentations tunisiennes à l'Etranger se trouvent particulièrement exposées à des actes de terrorisme qui mettent gravement en danger leur sécurité.

Les attentats perpétrés ces derniers jours contre certaines des représentations tunisiennes à l'Etranger en sont une preuve évidente.

Exprimant ses préoccupations à cet égard, le Gouvernement Tunisien se permet d'attirer l'attention du Gouvernement ami de la Confédération Helvétique sur la profonde inquiétude qu'il éprouve sur les dangers auxquels pourront se trouver exposés les diplomates tunisiens accrédités en Suisse.

A cet effet le Gouvernement Tunisien apprécierait infiniment pouvoir compter sur la compréhension des autorités fédérales pour envisager de prendre dans les délais les meilleurs possibles, toute mesure nécessaire de protection adéquate à l'effet d'assurer :

I/ La sécurité des locaux des Ambassades et des résidences à Berne et à Genève et des bureaux des autres représentations tunisiennes à Genève et à Zurich, ( office du tourisme et Tunis Air ).

..... /

Copie

2/ La protection efficace des Chefs de Mission, des diplomates et des représentants d'organismes tunisiens sur le territoire Suisse.

En transmettant cette communication officielle, l'Ambassade de la République Tunisienne est persuadée de trouver auprès des autorités helvétiques toute la coopération souhaitée, et à l'avance, les en remercie bien vivement.

L'Ambassade saisit cette occasion pour renouveler au Département Politique Fédéral les assurances de sa très haute considération.

Signé TAOUFIK SMIDA

Berne, le

30 JAN. 1978

Département Politique Fédéral  
3000 Berne.-